

## **02**

### **RAPPORT**

**OBJET : ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU CENTRE DES CONGRÈS-  
PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ COMME MEMBRE  
FONDATEUR-APPROBATION DES STATUTS-DÉSIGNATION DE  
DEUX REPRÉSENTANTS.**

La réalisation d'un nouveau Centre des Congrès représente un enjeu majeur pour l'attractivité et le rayonnement de la ville de Metz et de son agglomération. Dans cette perspective, Metz Métropole souhaite prendre une part significative du marché des congrès au plan national et européen en se dotant d'un équipement répondant aux exigences actuelles des organisateurs de rencontres professionnelles ou associatives.

Ce projet d'équipement, qui fait l'objet d'une inscription au rang des priorités d'investissement du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz Métropole, nécessite un dimensionnement de l'ordre de 16 000 m<sup>2</sup> pour un coût prévisionnel de l'ordre de 60 M€ HT.

Les enjeux d'image et les exigences de services auxquels devra répondre le territoire de Metz Métropole sur ce marché très spécifique conduisent à adopter une méthode de travail participative fédérant les acteurs de l'agglomération autour de la définition plus précise de ce projet. En outre, les conditions du portage juridique et financier de ce type d'équipement méritent une instruction ciblée associant les principaux contributeurs.

A cet effet, dans le cadre d'un rapprochement et à l'initiative de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle et de Metz Métropole Développement, il a été envisagé la création d'une Association de Préfiguration du Centre des Congrès.

Cette association aura pour mission de préparer la réalisation de ce nouveau Centre des Congrès en intégrant les sollicitations spécifiques du marché international des Congrès. Elle sera à ce titre chargée de prospection les partenariats financiers, de mener les études et d'instruire les conditions techniques et juridiques permettant de déboucher sur la réalisation de ce projet dont elle n'a pas vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage. Elle sera donc dissoute au moment du lancement du projet définitif par Metz Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage.

Dans ce cadre et en considérant que la réalisation de ce projet d'équipement participera indéniablement au renforcement de l'attractivité et du développement touristique de la Ville de Metz, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville de Metz à la création de l'Association de Préfiguration du Centre des Congrès, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ses statuts et de désigner ses représentants aux Assemblée Générale et Conseil d'Administration.

D'où la motion suivante :

## MOTION

**OBJET : ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU CENTRE DES CONGRÈS-  
PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ COMME MEMBRE  
FONDATEUR-APPROBATION DES STATUTS-DÉSIGNATION DE  
DEUX REPRÉSENTANTS.**

Le Conseil,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil Local applicable en Alsace Moselle et notamment ses articles 21 à 79,

Vu le projet de statuts de l'Association de Préfiguration du Centre des Congrès, Considérant que la préparation active de ce projet nécessite de fédérer le plus largement les acteurs du territoire et en particulier les partenaires financiers potentiels,

Considérant l'inscription du projet de réalisation d'un Centre des Congrès dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz,

Considérant qu'un Centre des Congrès répondant aux exigences actuelles des organisateurs de rencontres professionnelles et associatives dans le cadre du marché national et international des congrès constitue un enjeu économique majeur pour le développement et l'attractivité touristique de la Ville de Metz,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Metz en tant que commune d'accueil et d'implantation du Centre des Congrès de participer à cette association,

Décide de participer à la constitution de l'Association de Préfiguration du Centre des Congrès en tant que membre fondateur et d'y adhérer,

Adopte les statuts de l'Association de Préfiguration du Centre des Congrès, tels que joints en annexe,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les statuts de l'Association de Préfiguration du Centre des Congrès, en vue de son inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz, ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

Désigne pour représenter la Ville de Metz à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Association :

- M .....
- M .....

Décide de verser la cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'Assemblée Générale de l'Association,

Ordonne les imputations budgétaires sur les crédits votés.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN